



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAÏS**  
**SEANCE DU 12 MARS 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 15</b>
<b>Délégués Excusés : 6</b>	<b>dont Pouvoirs : 5</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 20</b>

**Date convocation : 06 MARS 2025**

**Secrétaire de Séance : Hélène COUSSEAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de MARS les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 MARS 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Paul CARRERE) - Anaïs CADIS (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA - Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

**Excusés avant donné pouvoir :**

Claude LABORDE a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN  
Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY  
Martine GASTON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU  
Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT  
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Anaïs CADIS

**Excusés :** Yannick VILLATORO -

**Absents :** Luc SCOGNAMIGLIO –

**N° 43 /2025**

**Objet : Contrat de cession du droit de représentation de l'atelier : « Peinture acrylique »**



## RAPPORTEUR : Nicole DUCOUT

N° 43 /2025

### Objet : Contrat de cession du droit de représentation de l'atelier : « Peinture acrylique »

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de son programme annuel d'animations 2025, la Médiathèque du Pays morcenais proposera « **Peinture acrylique** » de l'association Artelandes à la Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, le samedi 12 avril 2025 à 10h.

Cet atelier d'une durée de 2h, s'adresse aux enfants dès 10 ans et aux adultes

Le coût global de cette action est de 140 euros TTC répartis comme suit :

- Prix de cession : 140 euros TTC

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

**DECIDE** d'engager l'opération intitulée « **Peinture acrylique** » de l'association Artelandes telle que proposée,

**DIT** que l'animation se déroulera à la Médiathèque du Pays Morcenais à Morcenx-la-Nouvelle,

**DIT** que le montant global de la prestation s'élève à 140 €.

**AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Morcenx-la-Nouvelle le 12 mars 2025

Le Président

Hélène COUSSEAU

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*